

allmansrätten

DROIT DE LIBRE ACCÈS À LA NATURE

Votre code d'accès au plein air
pour profiter de la nature suédoise
de manière responsable.

Tables des matières

Se promener librement	4	Chiens	14
Propriété privée	5	Rouler à vélo	15
Nature protégée	6	Routes privées	16
Cueillir des fleurs, des baies et des champignons	7	Rennes	17
Quand la nature appelle	8	Panneaux	18
Déchets	9	Quand le droit de libre accès à la nature ne s'applique-t-il pas ?	19
Au bord de la mer	10	La sécurité avant tout	20
Passer la nuit	11		
Feux de camp	12		
Animaux de pâturage	13		



allemansrätten

DROIT DE LIBRE ACCÈS À LA NATURE

Ce code est pour vous. Il explique vos droits dans la nature et vous prodigue des conseils pour partir à la découverte avec respect. En suivant le code d'accès au plein air, vous pouvez profiter de la nature de manière responsable tout en exerçant votre droit de libre accès à la nature.



Veuillez accorder une attention particulière aux informations contenues dans ces cases.

Liberté de circulation



Cueillir des baies, profiter des sentiers de randonnée et camper au bord d'un lac cristallin. Grâce au droit de libre accès à la nature, vous pouvez faire tout cela et davantage encore.

Le droit de libre accès à la nature est un privilège unique qui donne à chacun la liberté d'explorer la nature suédoise. Il repose sur l'idée de la responsabilité partagée.

Nous exerçons ce droit en faisant preuve de respect pour la faune, la nature, les propriétaires de terrains et les autres personnes qui apprécient la vie en plein air.

Le droit de libre accès à la nature s'applique presque partout. Mais il y a quelques exceptions. Pour en savoir plus sur les cas où il ne s'applique pas, veuillez consulter la page 19.

Qu'en est-il de la propriété privée ?

Le droit de libre accès à la nature inclut les terrains appartenant à des particuliers. Toutefois, il ne s'étend pas aux zones de culture ou à la zone de protection privée, c'est-à-dire la zone la plus proche de la résidence privée d'une personne.

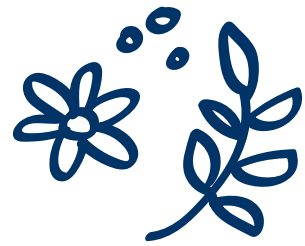
Parfois il peut être difficile de savoir où commencent les zones de propriété privée et où se termine le libre accès à la nature, mais cherchez des marqueurs clairs tels que des haies, des routes, des fos-

sés ou des bords de forêt qui pourraient indiquer la zone. Dans les zones vallonnées ou densément végétalisées, la zone privée peut être plus proche de la maison, tandis que dans les zones ouvertes et plates, elle peut être plus large.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Lorsque vous vous arrêtez pour un repas ou un camping, gardez une distance plus importante des maisons par rapport à la distance en passant.

Soyez attentif à la nature protégée



Dans les parcs nationaux, les réserves naturelles ou d'autres zones protégées, il peut y avoir des règles et des réglementations spécifiques à suivre. Par exemple, certaines activités telles que le camping, les feux de camp ou la cueillette de fleurs peuvent être interdites.

- Recherchez des panneaux dans la zone ou consultez les sites Web de la préfecture ou de la municipalité pour plus de détails.
- De nombreuses zones protégées disposent de centres d'information des visiteurs, appelés *naturum*, où vous pouvez en savoir plus sur la nature locale et d'autres directives.



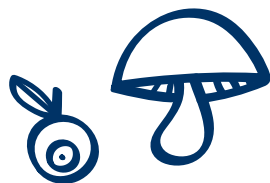
Soyez attentif à ce symbole. Il indique que vous vous trouvez dans une zone protégée.



Profitez des cadeaux de la nature



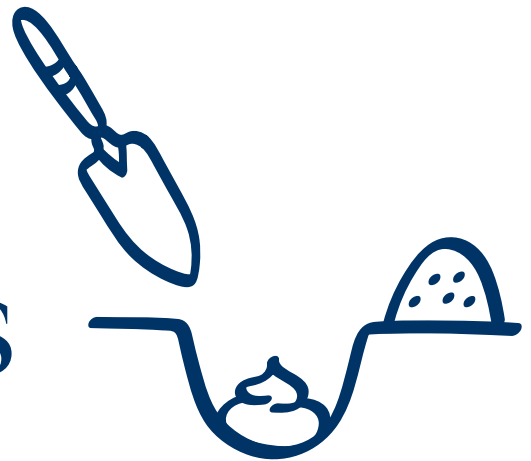
Vous êtes libre de cueillir des fleurs, des baies, des champignons qui poussent en pleine nature, ainsi que des branches et des brindilles sur le sol. Mais n'exagérez pas : optez pour la modération pour que la nature puisse s'épanouir.



GARDEZ À L'ESPRIT :

- Certaines plantes sont protégées par la loi et ne peuvent pas être cueillies. La préfecture fournit des informations sur les plantes protégées.
- N'arrachez pas les brindilles, les branches, les écorces de bouleau ou toute autre écorce des arbres vivants, car cela les endommagerait.
- Restez vigilant lorsque la chasse est en cours, en particulier en automne. Si la chasse est active, choisissez une autre zone.

Respectez les lois de la nature



Vous pouvez vous soulager à l'extérieur, mais suivez ces règles : S'il n'y a pas de toilettes ou de latrines disponibles, éloignez-vous des sentiers, des bâtiments, des animaux de ferme et des sources d'eau telles que les lacs, les rivières ou les ruisseaux. Pour les selles, creusez un trou et couvrez-les de terre ou de rochers. Le papier toilette doit être enterré, brûlé (si les restrictions en matière

d'incendie le permettent) ou emballé dans votre sac poubelle.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Une petite pelle permet de creuser facilement un trou. Un conseil : emportez une pelle de jardin lors de votre promenade dans la nature.
- Emportez toujours des lingettes humides lorsque vous partez – mais ne les laissez jamais dans la nature.

Pas de déchets abandonnés



Nous voulons tous que la nature reste propre et sans déchets, alors ramassez toujours vos déchets. Le verre, les canettes, les sacs en plastique et les bouchons de bouteilles peuvent nuire aux personnes et aux animaux.

Ne laissez jamais un sac poubelle à côté d'une poubelle pleine – emportez-le avec vous et ne laissez aucune trace de votre visite.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Emportez toujours les mégots de cigarette avec vous.
- Apportez un sac poubelle pour faciliter la collecte et le transport des déchets.
- Ramassez tous les déchets que vous trouvez pour préserver la beauté de la nature.
- Veillez à ne pas laisser de restes dans la nature.

Au bord de la mer

Il est essentiel de profiter de la nature de manière responsable, en particulier en visitant les plages, les rives, les rivières et les bords de lacs. Ces zones sont des habitats importants pour la faune, alors gardez ces conseils à l'esprit :

- Les canoës et kayaks se déplacent silencieusement dans les eaux peu profondes et proches du littoral, ils risquent de déranger plus facilement la faune. Soyez attentif et évitez de vous approcher trop près des oiseaux qui nichent.
- Les zones de protection de la faune limitent l'accès pour protéger les espèces vulnérables telles que les phoques et les oiseaux. Soyez attentif aux panneaux contenant des règles. Plus d'informations à la page 18.
- Vous pouvez amarrer ou ancrer votre bateau pendant la nuit, mais gardez une distance respectueuse par rapport aux maisons et aux environs.



Passez une nuit

Installez une tente et passez la nuit dans la nature. N'oubliez pas de choisir un endroit adapté : évitez les champs avec des cultures ou des animaux de ferme et éloignez-vous des zones résidentielles. Les personnes habitant à proximité ne doivent pas pouvoir vous voir ou vous entendre depuis leur propriété privée et sa zone environnante. Plus c'est loin, mieux c'est.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Lorsque vous quittez l'endroit, emportez tous vos effets personnels et vos déchets, ne laissez aucune trace.
- Si vous êtes plusieurs personnes avec plusieurs tentes, vous avez besoin de l'autorisation du propriétaire du terrain.
- N'abusez pas de l'hospitalité – une ou deux nuits sont la règle de base.
- Le droit de libre accès à la nature ne couvre pas les véhicules à moteur.

Faites attention aux feux de camp



Vous pouvez allumer un feu si les conditions sont sûres, mais vous êtes entièrement responsable qu'il soit fait en toute sécurité. Utilisez de préférence un poêle de camping ou une zone de barbecue fixe. Lors de la préparation d'un feu de camp, il est important de choisir le bon endroit, par exemple sur du gravier ou du sable. Allumez un petit feu et restez loin des grandes roches ou falaises pour éviter les fissures et les dommages permanents.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Rassemblez les branches et les brindilles tombées des arbres pour alimenter le feu, et laissez les arbres, l'écorce et les branches vivants intacts.
- Utilisez de petits matériaux provenant du sol.
- Assurez-vous que le feu est complètement éteint et ne laissez rien derrière vous.
- Dans des conditions très sèches ou venteuses, apportez des aliments qui ne nécessitent pas de cuisson.
- Pour éviter la peste porcine africaine, emportez vos restes alimentaires avec vous.



Si vous remarquez un incendie incontrôlé, appelez immédiatement le 112 ! L'application *Brandrisk Ute* fournit des mises à jour des risques en temps réel et des conseils de sécurité.

Laissez de l'espace aux animaux de pâturage

Les terres cultivées désignent les surfaces utilisées pour l'agriculture ou le jardinage. Évitez toujours les terres cultivées pour protéger le sol et la végétation. Restez sur les chemins ou les routes à proximité pour protéger les cultures. Si le sentier traverse un pâturage, il peut être

acceptable de le traverser, mais soyez prudent – les animaux comme les chevaux ou les vaches avec des veaux peuvent réagir de manière agressive. Gardez une distance de sécurité, évitez d'amener des chiens et fermez toujours les portails derrière vous.



Surveillez vos amis à fourrure

Les chiens sont les bienvenus dans la nature, mais du 1er mars au 20 août, ils doivent être tenus en laisse pour protéger la faune. Pendant le reste de l'année, il est fortement recommandé de garder votre chien en laisse pour éviter qu'il ne dérange ou ne nuise à la faune.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Dans les zones d'élevage de rennes, les chiens doivent toujours être tenus en laisse.
- Dans les parcs nationaux ou les réserves naturelles, des réglementations spécifiques peuvent s'appliquer aux chiens.



Du 1er mars au 20 août, les chiens doivent être tenus en laisse.

Conduisez votre vélo sur un sol solide

Vous pouvez faire du vélo en pleine nature et sur des routes ou des sentiers privés. Cependant, en tout-terrain, évitez les sols sensibles tels que les lichens, les sols couverts de mousse et les rochers. Protégez le sol et les pistes en vous éloignant des zones humides et boueuses. Restez sur les chemins existants et évitez de déraper. Faites connaître votre présence en passant

prudemment et à distance, surtout à proximité de cavaliers et d'autres animaux.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- L'usage de vélos électriques/ VTT électriques sur les sentiers ou en tout-terrain nécessitent une autorisation du propriétaire du terrain
- Consultez les réglementations relatives au vélo dans les parcs nationaux et les réserves naturelles.



Qu'en est-il des routes privées ?

Vous pouvez marcher, rouler à vélo ou monter à cheval sur des routes privées.

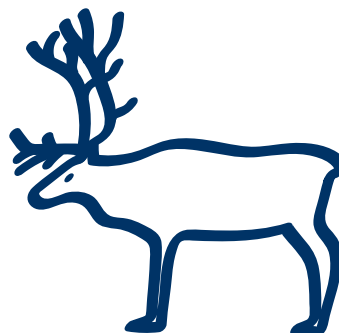
Toutefois, les propriétaires des terrains peuvent choisir de restreindre l'accès aux véhicules automobiles sur ces routes. Les véhicules à moteur incluent tous les véhicules motorisés tels que les voitures, les motos, les

cyclomoteurs, les tracteurs, les véhicules de chantier, les motoneiges, les quads et les camions tout-terrain.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Les étables, les hangars et les autres bâtiments annexes situés à proximité de la route peuvent généralement être franchis sans problème.

Respectez les rennes



Oui, les rennes sont courants dans le nord et les régions montagneuses de Suède. Bien qu'il soit interdit de déranger les rennes, vous pouvez les observer de loin, mais donnez-leur de l'espace, restez calme et ne vous approchez pas. Si le troupeau s'éloigne, cela signifie que vous êtes trop proche.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Soyez particulièrement prudent pendant la saison de vêlage, d'avril à juin.
- Gardez toujours votre chien en laisse dans les zones où il peut y avoir des rennes.
- Les rennes sont plus susceptibles d'être effrayés si vous vous approchez rapidement à ski ou à vélo.

Signaux à surveiller



INTERDICTION DE FEU

Aucun feu ne peut être allumé en plein air dans les zones d'interdiction de feu ou en cas de conditions météorologiques très sèches ou venteuses.



CHASSE

Si vous voyez ce signe, c'est que la chasse est en cours. Veuillez choisir un autre endroit pour votre sortie.



ZONE DE PROTECTION DES OISEAUX

Une zone où les oiseaux sont protégés contre le dérangement, en particulier pendant la nidification. Gardez vos distances.

Quand le droit de libre accès à la nature ne s'applique-t-il pas?

Le droit de libre accès à la nature nous permet de nous déplacer librement dans la nature, mais dans certains cas, des règles différentes s'appliquent.

- Vous explorez la Suède en camping-car, tente de toit ou caravane ? La conduite et le stationnement en tout-terrain sont illégaux et ne sont pas couverts par le droit de libre accès à la nature. Les véhicules automobiles ne sont par exemple pas autorisés sur les terrains naturels tels que les plages, les forêts et les prairies.
- La chasse et la pêche sont également exclues.

- Les réserves naturelles et les parcs nationaux peuvent avoir leurs propres réglementations.

GARDEZ À L'ESPRIT :

- Vérifiez toujours les règles locales pour savoir où vous pouvez conduire et stationner la nuit.
- De nombreux lacs et rivières nécessitent un permis de pêche.
- Les réglementations municipales peuvent restreindre le droit de libre accès à la nature et peuvent, par exemple, interdire le camping ou l'allumage de feux de camps dans certaines zones.

Profitez de la nature, mais en toute sécurité

PRÉPAREZ-VOUS

Vérifiez les prévisions météorologiques avant de partir et planifiez votre voyage en fonction des conditions météorologiques. Emportez un pull chaud et une veste imperméable pour les changements de temps inattendus. Une trousse de premiers secours de base, un sifflet et des vêtements de couleur vive peuvent être utiles si vous êtes perdu ou blessé.

VOUS ORIENTER

Un téléphone portable peut servir de carte, de boussole et de moyen d'appel à l'aide. Mais gardez une carte physique et une boussole à portée de main. Elles vous permettent de vous orienter même si votre téléphone perd le signal ou qu'il n'a plus de batterie.

Assurez-vous également d'informer quelqu'un de vos projets et de l'heure de retour prévue.

NOURRITURE ET EAU

Que vous soyez en déplacement pendant plusieurs jours ou quelques heures seulement, il est toujours utile d'emporter de la nourriture et de l'eau supplémentaires au cas où votre sortie serait plus longue que prévu.

Vous prévoyez une excursion en montagne ? Les paysages montagneux de Suède sont beaux, mais ils peuvent aussi être imprévisibles et difficiles. La sécurité avant tout. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **fjallsakerhetsradet.se**.



Le droit de libre accès à la nature est un privilège unique qui donne à chacun la liberté d'explorer la nature suédoise. Il repose sur l'idée d'une responsabilité partagée – nous exerçons ce droit en respectant la faune, la nature, les propriétaires de terrains et les autres personnes qui profitent de la nature.

Le droit de libre accès à la nature en anglais et dans d'autres langues

